

FRESSELINES

Bulletin municipal



N° 112 DECEMBRE 2010

A quelques jours de la fin de l'année 2010, le Conseil Municipal vous souhaite d'agréables fêtes et présente à chacune et chacun de vous ses vœux les plus sincères de bonheur, de réussite et surtout de santé pour l'année 2011.

Il souhaite aux associations la concrétisation et la réussite de leurs projets qui favorisent les liens d'amitié et de solidarité.

Il n'oublie pas ceux qui connaissent des conditions difficiles liées au chômage, à la maladie... et espère qu'ils verront s'améliorer leur situation au cours des mois qui viennent.



*Le « pot de fin d'année » aura lieu
Jeudi 30 décembre à 18 h
A la salle polyvalente*

Comme chaque année, Fresselinoises et Fresselinois sont invités à venir partager ce moment de convivialité

ETAT CIVIL

Décès :

- Le 12 décembre : René EMERY, la Bélardière

CONSEIL MUNICIPAL

(Principales décisions)

Séance du 10 décembre 2010

Révision des tarifs communaux : pour application au 1^{er} janvier 2011

- Camping : le conseil municipal adopte une augmentation de 6 % sur les tarifs du camping et une d'environ 2.5 % sur la location des mobiles homes.
 - Cimetière : tarifs inchangés
 - Cantine : le conseil municipal adopte une augmentation de 4 % pour le repas qui passera à 2.90 €
 - Garderie : le prix reste fixé à 1.00 € par jour
 - Tennis : utilisation du cours gratuite
 - Salle polyvalente : Il est ajouté une participation de 20 € par jour de location en période de chauffe.
- Vaisselle cassée : maintien des tarifs en vigueur.

Indemnités de conseil au receveur municipal

Le conseil municipal donne son accord pour que soit accordée au receveur municipal l'indemnité de conseil (374.97 € Net)

Autorisation pour investissement

Dans l'attente du vote du budget primitif 2011, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager et liquider des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2010.

Contrat assurance du personnel :

Pour l'assurance incapacité de travail, maternité du personnel communal relevant du régime spécial CNRACL, un nouveau contrat d'un an sera souscrit à la CNP

Achat de biens de section (les Forges) :

Une nouvelle demande d'achat (parcelles BN1, BN2, BN3 et BN36) est parvenue en mairie. Le conseil municipal décide de continuer la procédure.

Règlement de consultation et cahier des charges des assurances communales :

Lancement de la consultation auprès des assureurs : Le conseil municipal décide d'une répartition en 3 lots pour un marché en procédure adaptée avec remise des propositions pour le 21 janvier 2011.

INFORMATIONS DIVERSES

LE POINT SUR LES TRAVAUX :

- Voirie :
 - la réparation de la route de la Roche au niveau de l'effondrement est en cours d'achèvement
 - l'élargissement du chemin de Puy Guillon est cours d'achèvement

IMMATRICULATION DES CYCLOMOTEURS MIS EN CIRCULATION AVANT LE 1^{er} JUILLET 2004 :

L'immatriculation des cyclomoteurs d'occasion de moins de 50 cm³ mis en circulation avant le 1^{er} juillet 2004 est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2011, si le propriétaire veut circuler sur les voies ouvertes à la circulation publique. Il est rappelé que le fait de circuler avec un cyclomoteur non immatriculé sur les voies ouvertes à la circulation est passible d'une amende (4^{ème} classe soit 750 euros). La liste des pièces justificatives à fournir pour l'immatriculation est disponible en mairie.

PASSAGE A LA TELEVISION TOUT NUMERIQUE :

En Limousin, ce sera le **29 mars 2011**. Attention, à partir de ce jour là, la diffusion analogique hertzienne va cesser, ce qui signifie que, sans adaptateur, les anciens postes ne fonctionneront plus.

Quelles possibilités ?

- 1- Changer de téléviseur : tous les nouveaux appareils sont équipés pour recevoir la TNT,
- 2- Conserver votre ancien téléviseur et acheter un adaptateur TNT (coût entre 20 et 50 € environ selon ses capacités de fonctionnement),

La TNT offre la possibilité de recevoir gratuitement 19 chaînes, dans une qualité d'image et de son très nettement améliorée.

L'Etat a prévu 3 types d'aides financières :

- 1- Une aide de 25 euros pour les foyers exonérés de redevance audiovisuelle, pour l'achat d'un adaptateur, ou d'un nouveau téléviseur,
- 2- Une aide de 120 euros maximum pour les foyers exonérés de redevance, s'il y a nécessité d'adapter ou de remplacer l'antenne râteau. Une attestation délivrée par un installateur est dans ce cas nécessaire,
- 3- Une aide de 250 euros pour l'acquisition d'un équipement de réception satellite, ADSL ou câble pour les foyers qui résident dans les zones non couvertes par les émetteurs TNT.

Les personnes qui souhaitent bénéficier de ces aides doivent conserver les originaux des factures (ou tickets de caisse) qui seront à joindre au dossier de demande. Les différents dossiers sont disponibles en mairie.

De plus, une aide technique et humaine, pour les personnes de plus de 70 ans ou souffrant d'un handicap supérieur à 80 %, est possible et **gratuite**, par l'intermédiaire de la Poste avec des facteurs spécialement formés. **Attention : ils ne doivent demander aucune rétribution**

COLIS DES PERSONNES AGEES

Ce sont 172 personnes âgées de plus de 75 ans qui bénéficieront du colis de fin d'année offert par la commune, en collaboration avec l'association UNRPA pour ses adhérents. Sa distribution sera l'occasion de leur rendre une visite amicale avant Noël.

SAEP FRESSELINES CHAMBON SAINTE CROIX

A l'approche de la période hivernale, pensez à protéger vos compteurs. Cette protection relève de votre responsabilité d'usagers. Nous vous rappelons également que tous les compteurs extérieurs doivent obligatoirement être placés dans un regard pour des raisons de sécurité et pour faciliter la tâche du fontainier au moment du relevé annuel.

DENEIGEMENT :

Les agriculteurs qui souhaitent aider au déneigement doivent pour des raisons de responsabilité, en informer préalablement les services de la mairie.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES:

En application de l'article R5 du Code Electoral, les demandes d'inscription sont recevables pendant toute l'année et jusqu'au jeudi 31 décembre 2010. Elles sont à déposer à la mairie par les intéressés eux-mêmes. Elles peuvent également être adressées par correspondance ou présentées par procuration.

LA MICRO-CRECHE / MULTI-ACCUEIL : un pôle petite enfance au service des parents du territoire

La commune de Dun le Palestel a été retenue comme lieu d'implantation du projet « Multi-accueil petite enfance ». A proximité du Centre de Loisirs, cet espace regroupera tous les services aux parents de jeunes enfants : crèche, halte garderie et Relais Assistantes Maternelles (RAM).

A mi chemin entre l'assistante maternelle et la crèche, la micro-crèche offrira aux enfants de moins de 4 ans un accueil à temps plein ou partiel, selon les besoins des familles. En fonction des disponibilités et sur réservation, elle sera également un service de garderie occasionnelle. Des

professionnelles de la petite enfance accueilleront jusqu'à 10 enfants simultanément sous la responsabilité de Flore Thévenot déjà animatrice du RAM.

Si tout se déroule normalement, le service devrait être opérationnel au 1^{er} avril. Toutes les informations utiles seront en ligne sur le site internet www.paysdunois.fr dès que les modalités de fonctionnement seront définitivement arrêtées. Toutefois les parents intéressés pour une place en crèche peuvent dès maintenant se faire connaître auprès de la Communauté de Communes du Pays Dunois 19 avenue de Verdun 23800 DUN LE PALESTEL. Téléphone 05.55.89.12.03.

DONS D'ORGANES : RAPPEL

Les dons d'organes et de tissus humains peuvent sauver des vies

Si vous êtes sensibles à cette cause, vous pouvez contacter :

AMELIORATION DE L'HABITAT :

Un nouveau programme est en cours d'élaboration qui devrait être opérationnel au printemps prochain. Dans l'attente, Céline Mouteau assure le suivi des dossiers en cours et reste disponible pour tous renseignements. Son bureau sera transféré dans les locaux de la Communauté de Communes à partir de janvier. Contact actuellement : 05.55.89.68.39 A partir de janvier : 05.55.89.12.03

INFO ENERGIE : Le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse est porteur de l'Espace Info-Energie de la Creuse.

Sa mission est d'apporter, aux particuliers, des conseils gratuits, neutres et indépendants, sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables ainsi que sur les aides financières disponibles.

Vous pouvez joindre l'Espace Info-Energie au : 05.55.51.30.39, une conseillère peut également vous recevoir sur rendez-vous, dans les locaux du SDEC : 11 avenue Pierre Mendès France à Guéret.

L'Espace Info-Energie peut répondre gratuitement à vos questions concernant la conception de votre logement, l'isolation, la ventilation, le chauffage, l'eau chaude, les équipements, les aides financières, etc.

France ADOT 23
Maison des usagers
Centre hospitalier de Guéret
39 avenue de la Sénatorerie
23000 GUERET
Tel : 06.25.41.31.47

VIE DES ASSOCIATIONS

Les manifestations à venir

Lundi 20 décembre : Le Père Noël attendra tous les enfants à partir de 15 h devant la bascule afin de récolter les dernières commandes. Les enfants pourront faire une promenade en calèche accompagnés du Père Noël.

UNRPA : Dimanche 9 janvier : Galette des rois

Dimanche 20 février : Assemblée générale

Dimanche 26 mars : Voyage

ACCA : Samedi 5 mars : repas

AAPPMA : l'assemblée générale de la société de pêche aura lieu dimanche 9 janvier à 10 h, salle des mariages de la mairie. Tous les détenteurs d'une carte de la société sont cordialement invités.

La chorale VOCALISE et Le Chœur de Femmes de Magnac Laval donneront un concert au profit des Restos du Cœur le dimanche 23 janvier à 17 h 30 dans l'église de Dun le Palestel. Entrée gratuite.

Tour cycliste du canton :

Le 20^{ème} anniversaire de la création du comité d'organisation sera l'occasion de rendre hommage à André Logez qui fut à l'origine de la mise en place de cette structure qui donna un élan nouveau à une épreuve cycliste déjà connue. Départ et arrivée auront lieu à Fresselines le samedi 16 avril prochain.